

n° 9

Février
2022

Furesta di Corsica

Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers

LA FORÊT PROTÈGE NOTRE EAU

**Changement
climatique :
ClimEssences,
un outil décisif**

3

**Recrudescence
du platype du
chêne-liège**

7

**ODARC : Etude
de marché des
bois d'oeuvre et
de construction**

8



L'édito

Comme le dit notre nouvelle Présidente, Mme Anne Marie Bateau, « 2022 revêt une importance toute particulière pour notre établissement le CNPF, compte tenu de plusieurs engagements. L'élaboration de la stratégie et les orientations du Contrat d'Objectif et de Performance vont se traduire par la mise en place du Plan d'actions que nous souhaitons voir aboutir en juin 2022. Le Conseil d'Administration a donné mandat à notre directrice générale Claire Hubert de nous proposer un plan tenant compte de notre projet stratégique et de ses orientations, et ceci en adéquation avec les moyens qui nous sont dévolus.

Un effort tout particulier devra être apporté à notre stratégie de communication externe afin de réaffirmer la place de l'établissement au sein de la filière et au service de la forêt privée. Concernant la nécessaire modernisation numérique de l'établissement, le projet SmartCNPF sera déployé durant cette année mais, d'ores et déjà, une réflexion doit s'engager sur la suite de l'évolution numérique de notre établissement afin de saisir les opportunités de financement liées à FRANCE 2030.

Cette année sera également la dernière de la mandature. Il faudra penser à convaincre et mobiliser de nouveaux conseillers, pour remplacer ceux qui ne se représenteront pas... »

Nos principaux chantiers seront les suivants :

- Le contrat d'objectifs et de performance (COP) : mise en place d'un nouveau COP (2022-2026) avec sa déclinaison en plan d'actions national et régional. Pour notre île, nous devons travailler à la mise en place d'un programme composé d'actions reflétant les spécificités de notre territoire. Notre conseil devra travailler à sa mise en place ainsi qu'à sa mise en œuvre.
- Les documents majeurs de la politique forestière de Corse en préparation : Plan Forêt Bois Corse (PFBC), Schéma Régional de Gestion Forestière (SRGS), PAC 2023-2027,... Nous nous retrouverons pour travailler sur ces documents, les valider.. ;
- Ancrer notre action territoriale en continuant à mettre en œuvre la convention ODARC à l'aide de notre nouveau technicien dévolu spécifiquement à cette tâche
- Modernisation de nos outils informatiques avec le projet SmartCNPF, projet qui vise à regrouper nos applications informatiques dans une seule et même application métier,
- Nos Equipes réfléchiront sur des thèmes d'actualité, comme celui de « Forêts et société », lors des prochaines Journées Techniques Nationales (JTN) qui auront lieu en Avignon les 23 et 24 mars prochain...
- Notez enfin le déménagement de notre siège, qui sera désormais au 9 cours Jean Nicoli à compter de mars 2022.

Encore une année chargée, ces différents projets seront l'occasion d'ancrer encore plus la culture forestière sur notre île.

Christophe Barbe - Directeur du CRPF de Corse

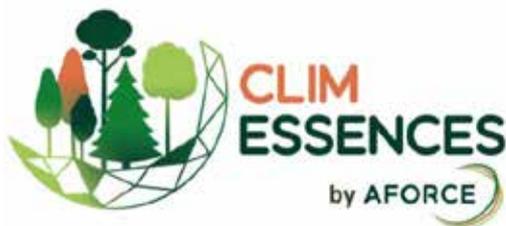
Illustration : Michel BARTOLI ©CNPF

Sommaire

- | | |
|--|------|
| ● ClimEssences, un outil d'aide au choix des essences | p.3 |
| ● Importance de la forêt dans la gestion de l'eau | p.4 |
| ● DSF : Le platype du chêne-liège, un insecte discret mais redoutable | p.7 |
| ● Etude de marché sur les produits bois d'oeuvre et de construction | p.8 |
| ● Parole au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse | p.10 |
| ● Informations filière | p.11 |

ClimEssences, un outil d'aide au choix des essences

Le site internet ClimEssences est proposé par le RMT AFORCE qui est un réseau mixte technologique qui a pour objectif d'accompagner les forestiers dans l'adaptation des forêts aux changements climatiques, tout en renforçant les capacités d'atténuation de celles-ci. Il met à disposition une série d'aides pour le choix des essences forestières dans le contexte du changement climatique. Cet outil d'aide à la décision est issu d'un travail commun entre l'Office National des Forêts (ONF) et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et est accessible à tous gratuitement sur inscription, n'hésitez pas à nous contacter pour un diagnostic.



Un des principaux fondamentaux de la gestion forestière durable est de favoriser les essences forestières adaptées à la topographie, au climat, au sol et au contexte du territoire. Dans un contexte actuel de climat changeant, où l'incertitude des événements à venir est forte, il est désormais admis que les événements climatiques de fortes intensités vont s'accroître telles que les sécheresses estivales, les pluies intenses ou encore les attaques phytosanitaires. C'est pourquoi les acteurs du monde forestier sont en perpétuelle recherche de l'adaptation de

nos forêts à ces nouvelles conditions extrêmes, bien réfléchir aux choix des essences devient un enjeu crucial. Les fonctionnalités proposées par ClimEssences permettent, d'améliorer sa connaissance des essences, de comprendre les évolutions du climat selon différents scénarii de changements climatiques, à l'échelle d'une région forestière et d'outiller la réflexion sur le choix des essences en climat changeant. Deux approches complémentaires et articulées sont proposées : des fiches essences et des modélisations cartographiques.

DES FICHES ESPÈCES

Ces fiches présentent une synthèse des informations disponibles pour plus de 150 espèces autochtones ou exotiques potentiellement intéressants pour les forestiers français. Chaque fiche comporte une photo du port, du fruit et du feuillage, une description des caractéristiques permettant d'identifier l'espèce, la carte de son aire d'origine, ainsi que ses caractéristiques climatiques. Les fiches espèces comportent une notation suivant 37 critères permettant de décrire les exigences et le comportement des essences forestières comme la résistance aux épisodes de grande sécheresse ou de gel, aux grands froids, aux parasites, au vent ou encore à l'engorgement par exemples. La philosophie des fiches espèces est, pour chaque critère, d'apporter une information synthétique, ou sinon d'en indiquer son absence, d'en donner une note de fiabilité, d'en déterminer la source. Non fondée, sur une description botanique approfondie, elles concentrent les données utiles aux gestionnaires forestiers.

DES CARTES DE COMPATIBILITÉ CLIMATIQUES

Basées sur des modèles statistiques, les cartes de compatibilité climatiques permettent de visualiser les secteurs géographiques où une essence sera la plus adaptée, en fonction des climats actuels et futurs. En effet, des scénarii climatiques potentiels ont été définis, et reposent sur trois indicateurs qui sont des facteurs limitant la présence de l'essence : le déficit hydrique annuel (le manque d'eau), la température minimale annuelle (le froid extrême) et le cumul annuel des températures (le manque de chaleur).

Ces trois indicateurs peuvent être utilisés pour caractériser le climat afin de créer des **cartes d'analogie climatique**, ou pour déterminer **l'aire de compatibilité climatique** en calant des seuils par essence.

DES CARTES D'ANALOGIE CLIMATIQUE

Pour une région donnée, ces cartes permettent de voir où se trouvent à ce jour des climats proches de celui qu'on devrait avoir dans le futur. Elles permettent ainsi de suggérer des essences à tester dans cette région dont le climat pourrait devenir adapté à leurs exigences.

VISUALISATION DES VARIABLES ET SCÉNARIIS CLIMATIQUES

ClimEssences permet de visualiser sous forme de cartes et de graphiques :

- des estimations de l'évolution de plusieurs variables climatiques tels que les précipitations, le déficit hydrique, les températures, selon différents scénarii futurs;
- des comparaisons du climat actuel avec plusieurs climats futurs possibles d'une région donnée.

UN OUTIL PRÉSENTANT DES LIMITES

Basé sur des modèles statistiques, ClimEssences ne présente que des pistes de réflexion et ne permet pas de donner des réponses entièrement fiables. C'est un outil d'aide à la décision évolutif et collaboratif, qui a pour but d'aider les forestiers dans leur réflexion en contexte de climat évolutif. Les modèles et les fiches espèces seront améliorés au fil du temps grâce aux retours d'expérience et études en cours. Les données d'inventaires forestiers des pays méridionaux (Maghreb,...) pourraient enrichir ClimEssences afin de proposer aux régions françaises du Sud d'autres perspectives adaptatives (choix d'essences, ...).

Philippa Sbrescia, Technicienne forestière

Importance de la forêt dans la gestion de l'eau

Enjeu majeur du 21^{ème} siècle, la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau est une préoccupation planétaire, et plus particulièrement en climat méditerranéen. Les régions montagnardes comme en Corse sont privilégiées car elles sont situées en amont des grands bassins versants et donc des prélèvements et des pollutions, cependant toute forme d'altération de cet équilibre n'est pas exclue. L'Homme a donc une responsabilité : préserver au mieux la ressource aquatique pour l'écosystème, les populations et les générations futures. Par ses fonctions biologiques, la forêt joue un rôle primordial sur la disponibilité et la qualité de l'eau qui représente une ressource indispensable aux écosystèmes et à la société. La forêt et l'eau sont donc indissociables de par leurs relations complexes. La gestion forestière permet de jouer un rôle essentiel dans la protection de la ressource aquatique afin d'assurer un bon équilibre environnemental.

La zone méditerranéenne, en contexte de changement climatique, est de plus en plus sujette aux épisodes climatiques de forte intensité : pluies violentes, inondations, tempêtes, ou encore sécheresses sévères qui entraînent parfois des conséquences dramatiques sur l'environnement mais aussi sur les activités humaines. L'oubli de la gestion forestière durable dans l'appréhension des risques majeurs d'un territoire peut avoir des conséquences néfastes sur les Hommes. L'eau ne connaît pas de limite de propriété ou administrative c'est pourquoi il est important de la gérer par unité hydrologique à l'échelle d'un bassin versant ou encore d'un massif forestier en prenant en compte les enjeux du territoire. Les incendies, les coupes de bois à blanc non conformes effectuées de manière disproportionnées, le manque d'entretien des ripisylves (forêt bordant les cours d'eau) aggravent la confrontation de la population face à des événements pluvieux torrentiels ou à des crues soudaines. La forêt intervient alors dans une réflexion globale au niveau de la participation à une politique de prévention des risques naturels et à l'amélioration de la qualité des eaux. L'importance de sa gestion est d'ailleurs prise en compte dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Corse 2022-2027.

Forêt et qualité des eaux

La qualité des eaux souterraines dépend des activités anthropiques et de facteurs environnementaux : géologiques, hydrogéologiques, pédologiques, topographiques, et climatiques. Dans la plupart des cas, la forêt contribue à la protection de la ressource en eau mais cela dépend du mode d'occupation du sol et du type de ressource en eau. Elle influe sur plusieurs paramètres qui contribuent au bon état écologique des masses d'eau, qu'elles soient souterraines, de surface, permanentes, temporaires ou encore stagnantes comme : l'acidité (dans les grands massifs composés de résineux), les sels dissous (minéralisation naturelle et dépôts azotés), les intrants anthropiques, et la turbidité (teneur en matériaux en suspension dans l'eau).

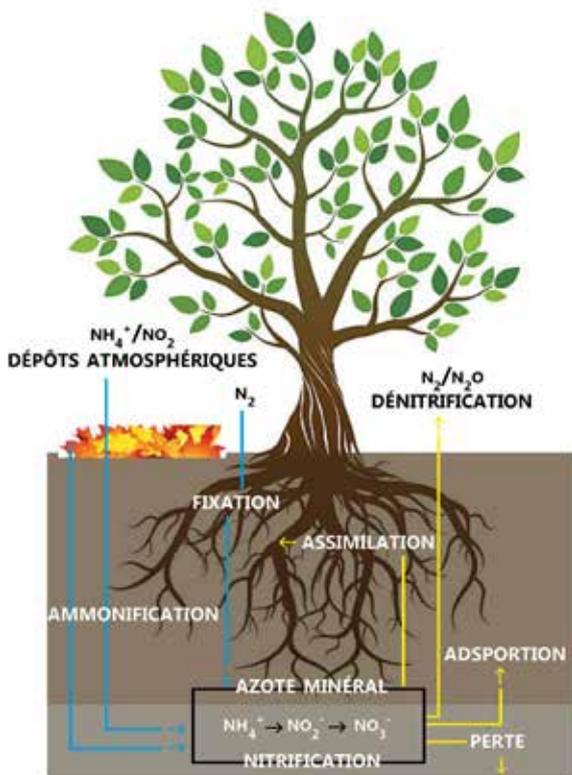


Illustration : Philippa SBRESCIA ©CRPF de Corse

Cycle simplifié de l'azote

Par sa simple présence, la forêt limite fortement voire empêche des activités humaines qui pourraient diminuer la qualité de l'eau. Elle ne nécessite pas ou peu de fertilisation et de produits phytosanitaires et demande des interventions peu fréquentes comparées à des cultures intensives. Par ailleurs la réglementation liée au défrichage permet de conserver une continuité dans l'occupation de l'espace et de limiter ainsi les phénomènes d'érosion. La gestion forestière influe directement sur la qualité et la quantité de l'eau tout au long de son acheminement de l'atmosphère, à la nappe phréatique et au cours d'eau.

La forêt permet le stockage de l'eau en diminuant les ruissellements des eaux superficielles lors des précipitations ainsi que leur turbidité. Cela est permis car elle augmente la perméabilité et l'aération des différents horizons du sol grâce à son système racinaire. Ainsi le sol forestier a une influence positive sur la qualité des eaux souterraines. Les bactéries, les champignons, et les invertébrés présents dans celui-ci participent activement à un travail de recyclage de composés organiques et minéraux et peuvent modifier la nocivité d'une molécule.



Captage d'eau en forêt

Photographie : Jean-Pierre LOUDES © CNPF

En effet, contrairement aux idées reçues, l'eau de pluie n'est pas pure et est chargée en substances utiles et inoffensives mais aussi polluantes, qui ont été récoltées dans l'atmosphère et lors de son ruissellement. Ainsi les sols forestiers les récupèrent, les décomposent et contribuent à l'évaporation de l'eau. Cette forte activité biologique impacte favorablement sur la qualité finale de l'eau.

Les arbres constituant les ripisylves (forêts bordant les cours d'eau) jouent sur la qualité des fleuves et des rivières en piégeant l'azote présent dans la matière organique et qui est nécessaire à leurs tissus, et en favorisant la dégradation des nitrates présents dans ces eaux de surfaces. Les ripisylves sont essentielles aux rivières, de par leurs qualités de filtres naturels mais également de par le rôle de son système racinaire qui permet mécaniquement d'améliorer la stabilité du linéaire des cours d'eau.

De plus ces forêts alluviales participent au maintien de la biodiversité, à la préservation des paysages en contribuant à la pérennité des habitats particuliers en offrant des ombrages et niches écologiques variées favorables à la présence de certaines espèces inféodées au milieu aquatique.

La forêt permet de limiter l'impact des risques naturels

En plus de leur rôle de filtre naturel, les ripisylves bordant les cours d'eau jouent un rôle stabilisateur des berges, primordial lors d'épisodes de crues ou des périodes de hautes eaux. Cependant il est important de les entretenir afin de limiter les débris ligneux constituant des embâcles. La forêt joue un rôle lors d'événements extrêmes, elle permet de retenir une grande partie des précipitations reçues sur un versant et s'écoulant dans les cours d'eau présents limitant ainsi la force du courant. L'exploitation forestière doit de ce fait respecter les lits des cours d'eau.

La forêt participe également à la prévention des avalanches en assurant une forte interception des précipitations, en « poinçonnant » le manteau neigeux au sol, en y limitant les variations de température, favorisant ainsi la cohésion et l'ancrage du manteau neigeux, ainsi que son transport. Enfin lors d'une avalanche la présence d'un couvert forestier permet d'absorber une partie de son énergie et de jouer un rôle d'amortisseur.

En zone montagneuse, lorsque les terrains sont mis à nu, sous l'effet d'un incendie, d'un défrichage, ou encore d'une coupe de bois déraisonnée, la probabilité qu'un événement de glissement de terrain survienne lors de précipitations intenses, ou d'une rapide fonte des neiges est beaucoup plus grande que lorsque l'on se retrouve en forêt. Indépendamment des conditions géologiques, les glissements de terrain sont favorisés par une instabilité due à une saturation en eau des couches superficielles du sol. A contrario, la présence d'une forêt permet de prévenir ces phénomènes catastrophiques en favorisant une forte interception des pluies et en améliorant le drainage du sol.

Gestion forestière favorable aux milieux aquatiques

Pour assurer la bonne qualité des eaux, il est préférable d'assurer un couvert forestier continu dans l'espace et dans le temps. On conseillera donc de privilégier les peuplements irréguliers, c'est-à-dire d'âge, de hauteurs et de diamètres différents au sein d'une même parcelle, car cela garantit la continuité du couvert. Un peuplement où les arbres ont tous le même âge conduit généralement à une coupe rase en fin de phase de renouvellement du peuplement ce qui peut avoir comme conséquence d'impacter la qualité des eaux comme nous l'avons évoqué précédemment.

Il est donc important d'avoir des peuplements étagés verticalement (en âge) et horizontalement (en surface) pour que la forêt soit plus stable et remplisse au mieux sa fonction de protection des sols et de la ressource en eau potable. Il faut idéalement favoriser des peuplements « en station », c'est-à-dire adaptés aux caractéristiques du site, et diversifiés en essences pour mieux résister aux événements naturels comme les tempêtes ou les problèmes sanitaires. L'objectif est d'obtenir des peuplements stables, sains et vigoureux, et adaptés à leur environnement.

A proximité des captages d'eau potable, il est important de favoriser un pourcentage minimum de feuillus à l'intérieur des peuplements résineux, en fonction des caractéristiques du site. La présence des feuillus apporte plusieurs avantages, en effet ils augmentent l'infiltration de l'eau, rendent les sols moins acides, leurs systèmes racinaires sont plus développés et l'activité biologique des sols est plus intense. La structure (porosité du sol) est améliorée, les nitrates sont mieux exploités, et par ailleurs l'accumulation des polluants atmosphériques est moindre dans un peuplement feuillus que dans un peuplement résineux.

Adapter les activités forestières

Comme nous l'avons évoqué auparavant, le milieu forestier est considéré comme le moins risqué pour l'eau comparativement aux autres usages du sol car sa gestion s'inscrit sur le long terme avec des interventions nécessitant des pas de temps longs, et ne nécessitant que peu voire pas d'intrants chimiques. Cependant, dans certains cas, des risques de pollution due à l'exploitation forestière peuvent exister notamment par contamination par des hydrocarbures des véhicules et du matériel de chantier, par l'augmentation de la turbidité (à cause du brassage du terrain lors d'une mise à nu) et de l'érosion des sols, par la contamination par des produits phytosanitaires (traitements de bois et fongicides, herbicides, ou insecticides) ou encore par interception des polluants atmosphériques par les arbres. Ces risques varient en fonction de la vulnérabilité du milieu et de l'intensité des activités forestières qui y sont pratiquées. C'est pourquoi il est important de mettre en place une gestion forestière limitatrice de risques adaptée à la sensibilité du milieu. Celle-ci possède l'avantage considérable de favoriser l'épuration du sol forestier protégeant ainsi l'eau potable.

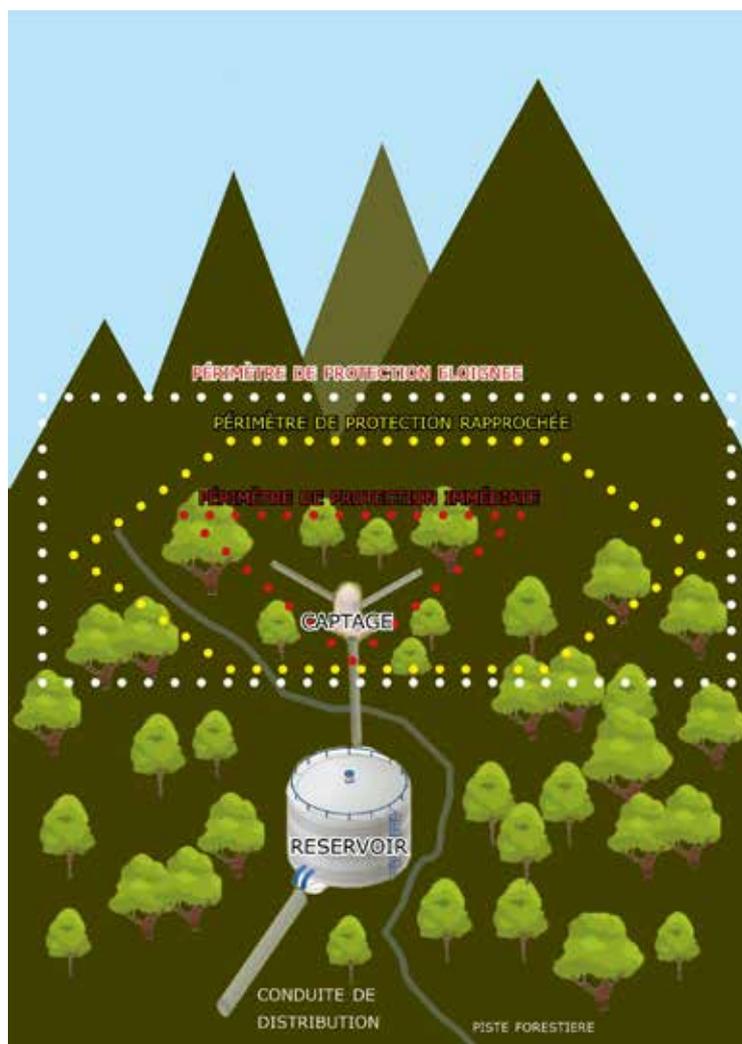
Les périmètres de protection en forêt

En Corse, on répertorie plus de 1200 captages publics d'eau potable permettant d'alimenter les communes. La réglementation impose la mise en place de périmètres de protection relevant de leur responsabilité ou de celle des intercommunalités. En 2018, 5 % d'entre eux n'étaient toujours pas dotés d'un arrêté préfectoral réglementaire (Source : SDAGE 2016-2021). Les périmètres de protection de chaque captage sont définis par un hydrogéologue agréé, sur la base des données fournies par la collectivité, et les visites terrain, qui définit les prescriptions en fonction des textes réglementaires définis par le Code de la santé publique. Ainsi, on distingue trois types de périmètres, et chacun d'eux comporte des règles spécifiques. Certaines d'entre elles peuvent concerner des terrains forestiers situés en amont des prises d'eau :

- Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI) : toute activité excepté son entretien est interdite. Il est clôturé et présent autour du captage et de faible dimension. Le terrain sur lequel il se situe doit être acquis par le gestionnaire de l'eau.
- Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) : certaines activités sont réglementées et d'autres sont interdites. A titre d'exemple, les pistes d'exploitation forestière doivent éviter le PPR ou se situer en bordure de celui-ci. Il existe également par endroit des règles en matière de sylviculture comme l'interdiction de coupe rase de plus de 5000 m².
- Le Périmètre de Protection Eloignée (PPE) : pas de restrictions spécifiques mais une vigilance générale. Ce périmètre n'est pas obligatoire et sa superficie correspond à la zone d'alimentation du point d'eau.

Les acteurs de la forêt, que sont les propriétaires, les gestionnaires ou encore les exploitants forestiers, doivent coordonner leurs activités avec celles du milieu aquatique représenté par les collectivités, les gestionnaires ou les fournisseurs, afin d'améliorer leurs services mutuels et de contribuer à un meilleur équilibre des écosystèmes tout en servant l'intérêt public. Une meilleure connaissance de la fonction de filtre naturel, et de limitation des risques naturels de la forêt, auprès des élus, des pouvoirs publics, des écoles et du grand public permettra d'adapter les comportements de chacun et ainsi de contribuer à la pérennité de la protection des eaux souterraines en milieu forestier. Une bonne information et une sensibilisation adéquate permettront des actions communes dans les mondes de l'eau et de la forêt.

Philippa Sbrescia, Technicienne forestière



Périmètres de protection en forêt

Illustration : Philippa SBRESCIA © CRPF de Corse

Le platype du chêne-liège : un insecte discret mais redoutable

Globalement, le dérèglement climatique et son impact sur la vitalité générale des peuplements forestiers favorisent le développement et l'émergence de ravageurs et pathogènes dans nos forêts. Dans ce contexte, le dépérissement de la suberaie semble favorable à une recrudescence des attaques de platype dans nos chênaies ces dernières années.



Insecte adulte

Photographie : Louis AMANDIER ©CNPF

Biologie de l'insecte

Les adultes sont de petits coléoptères brun foncé au corps allongé (5 à 7mm de long pour 1-2 mm de large) difficilement observables. Les insectes adultes essaient de mai à octobre. Les platypes vont commencer par forer des chambres d'accouplements qui se subdiviseront par la suite en ramifications secondaires dans lesquelles les femelles déposeront leurs œufs. Après l'éclosion, les larves se nourrissent de mycelium de champignons lignicoles (Ambrosia) dont les spores ont été déposés par la femelle lors du travail de forage. De leurs côtés, les mâles expulsent pendant toute la période la sciure vers l'extérieur. Les galeries traversent de manière radiale l'écorce, l'aubier pour atteindre le bois de cœur. Après la nymphose des larves, les jeunes adultes hibernent dans les galeries avant d'émerger à leur tour.

Symptômes et dégâts

Les attaques se repèrent, du printemps à l'automne, à la présence de petits trous circulaires de 2 mm de diamètres sur le tronc et les branches, accompagnés souvent de sciure liée au forage de pénétration des insectes et découlements de tanins. Dans le cas d'attaques importantes, on peut constater également des diminutions de feuillaison et des dessèchements de branchages.

En règle générale, le platype est un parasite secondaire qui attaque de préférence les arbres affaiblis et dépérissants. La mortalité des individus attaqués intervient après une succession de stress (blessure, sécheresse...), sur les arbres surannés, de gros diamètre, en cas de très fortes infestations. Mais il peut être aussi plus agressif, et faire périr un arbre sain en moins d'un an. Les attaques sont plus fréquentes sur les peuplements levés et la période critique dure environ deux ans après l'exploitation.



Piqûres noires dans le bois

Photographie : Stéphane NALIN ©CNPF



Chêne dépérissant

Photographie : Stéphane NALIN ©CNPF

Facteurs de risque :

- les arbres affaiblis ou stressés sont plus sensibles. La période critique dure deux ans après la levée.
- les attaques de platype sont souvent associées à des infections de la maladie du charbon de la mère.

Recommandations et méthodes de lutte

Aucun insecticide n'étant homologué contre cet insecte en France, la lutte curative consistera à l'abattage et l'élimination rapide des arbres infestés l'année de l'attaque. Cette action aura pour objectif de limiter la prolifération des insectes et ainsi contenir l'ampleur de l'attaque. De manière préventive, la résistance des peuplements à ces attaques étant directement liée à la vitalité générale et à l'état sanitaire des arbres, la lutte indirecte consistera à renouveler et rajeunir les peuplements surannés plutôt que de chercher à prolonger leur longévité. Il est aussi fortement conseillé d'éviter les levées de liège sur des suberaies dépérissantes en forte période de stress hydrique, lorsque les années de sécheresses se succèdent. La règle du tiers, qui consiste à étaler la récolte en ne levant qu'un tiers des tiges sur les parcelles tous les trois ou quatre ans, rend aussi le peuplement moins vulnérable aux agressions diverses (insectes, feux, sécheresses).



Trous d'entrée avec sciure

Photographie : Louis AMANDIER ©CNPF

Source : Pôle Sud-Est de la santé des Forêts

Orso Cerati, Technicien forestier

Si vous observez des dégâts sur vos peuplements, contactez : Orso Cerati Technicien du CRPF - Référent Santé des Forêts 06.83.09.27.67

Une étude de marché sur les produits bois d'œuvre et bois techniques de construction en Corse

La filière forêt-bois de Corse connaît un virage qui peut s'avérer stratégique pour sa relance. Plusieurs porteurs de projets s'intéressent au bois local pour la réalisation de leurs ouvrages et souhaitent investir dans ce secteur. Aussi, afin de compléter son action dans l'accompagnement de cette filière, l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) a mandaté en 2020 le bureau d'étude OBBOIS pour la réalisation d'une mission visant :

- A mieux connaître les marchés du bois d'œuvre en Corse, notamment par une évaluation des importations sur l'île.
- A caractériser le marché des bois techniques (lamellés collés, bois aboutés...) très demandés par le secteur de la construction bois, en Corse comme dans les régions du bassin méditerranéen.

A travers une meilleure connaissance de la demande et de l'offre des bois de construction cette étude permettra d'aider à déterminer les segments de la filière où le bois local peut être compétitif, et plus précisément la place que pourrait occuper une activité de production de bois techniques en Corse.

« En 2010, selon des statistiques internes l'interprofession Legnu Vivu avait estimé que l'importation des bois sur l'île représentait un volume financier de 18 millions d'euro »

Pour préciser cette donnée, la première phase de l'étude OBBOIS, a été consacrée à l'évaluation des volumes de bois importés. Face à l'absence de données statistiques directement utilisables, le bureau d'étude a développé une méthode d'extrapolation à partir des données recueillies auprès des transporteurs maritimes, des autorités portuaires et des négoce de matériaux.

Avant analyse détaillée des chiffres communiqués, la collecte des informations produit les éléments suivants :

A	Q _{CORSICA LINEA}	5368,6	Tonnes
	Q _{LA MERIDIONALE}	2135,6	Tonnes
	Q _{CORSICA FERRIES}	2165,6	Tonnes
	Q _{TOT}	9669,8	Tonnes

Collecte des quantités (en poids) des produits bois importés en Corse sur une année (hors bois énergie)

B	Q _{TOT}	9669,8224	Tonnes
	P _{MASSE VOLUMIQUE CHOISIE}	0,55	Tonnes/m ³
	V _{TOT}	17581	m ³

Transformation du Poids en Volume
Masse volumique de 0,55 t/m³

C		%		volume par catégorie		Prix
	Bois de coffrage	0,21	3692	m ³	923 029 €	
	Bois de structure	0,20	3516	m ³	1 687 824 €	
	Lamellé collé	0,17	2989	m ³	2 271 529 €	
	Lames de terrasse	0,14	2461	m ³	3 175 218 €	
	Bardage	0,02	352	m ³	414 923 €	
	Panneaux/parquets	0,25	4395	m ³	4 175 605 €	
	Rondins/piquets	0,01	176	m ³	28 130 €	
						Total (prix à l'achat) 12 676 258 €

Répartition des volumes importés part typologie de produits

Méthodologie :

L'utilisation des données recueillies doit tenir compte de plusieurs contraintes :

- Les compagnies maritimes archivent leurs données avec des niveaux de détails différents.
- Les informations sont fournies soit en poids de marchandises soit en linéaire de fret.
- Des informations partielles ont été parfois communiquées de la part des autorités portuaires.

Ainsi, sur le tableau A, figure la collecte des données recueillies auprès des compagnies maritimes et autorités portuaires. Chacune possède une nomenclature particulière pour lister les camions chargés de bois. Le travail d'extrapolation pour harmoniser l'ensemble a abouti à une retranscription en tonnage. Sur le tableau B, nous convertissons les tonnes en « volume matière ». La masse volumique du bois étant en moyenne de 0.55 T/m³ sur les produits transformés secs.



Illustration : ©ODARC

Poutre en lamellé-collé réalisée en Pin lariciu local pour le préau d'Evisa

Sur le tableau C, un pourcentage a été affecté par typologie des principaux produits bois d'après les informations recueillies lors d'interviews avec des importateurs de bois corse. L'application de cette méthode a permis d'évaluer un volume matière et un volume financier des importations de bois en Corse. Les résultats obtenus restent une estimation du marché. L'avantage de cette méthodologie est de pouvoir actualiser les statistiques d'une année sur l'autre.

Premiers résultats de l'étude :

On estime à environ 17 500 m³ le volume de bois importé en 2019 pour répondre aux besoins de la filière. Celle-ci étant en pleine relance, il semble évident qu'une partie de nos bois pourrait y répondre et diminuer de fait, ces importations : c'est ce que doit déterminer la suite de l'étude.

Grace à la ventilation par catégories de produits, sur lesquels des prix moyens correspondant au marché en 2019 ont été affectés, nous obtenons un volume financier de 12,7 millions d'euros d'importation de bois en 2019. Ce chiffre reste fluctuant d'année en année mais il constitue une base de travail pour envisager le développement et la relance de la filière bois locale.

Principales orientations de l'étude

La filière bois corse peine actuellement à valoriser les bois de sciage de moindre qualité. Cependant, du fait d'un retard de sylviculture assez conséquent, ces bois sont actuellement présents en assez grande quantité dans les coupes. Cette situation est amplifiée du fait de l'absence de débouchés pour ces produits. Leur valorisation en bois techniques permettrait d'éviter que ces bois soient dévalués en bois énergie, et apporterait une réponse à une demande croissante du marché de la construction.

La seconde partie de l'étude est donc consacrée aux possibilités de transformation des bois locaux en ce type produits techniques.

Elle doit établir une typologie de produits qui pourraient être développés en Corse avec les contraintes locales recensées par l'étude :

- Faible capacité d'investissement industriel pour une valeur ajoutée optimale.
- Disponibilité en ingénierie locale limitée.
- Seuil de rentabilité atteignable avec de « faibles volumes » • Cohérence avec les marchés actuels notamment sur la construction.

A l'heure actuelle, les produits ciblés par l'étude et répondant aux contraintes ci-dessus sont :

- Le lamellé-collé
- Le Bois Massif Reconstitué (BMR)
- Le Bois Massif Abouté (BMA)

Les résultats concernant la seconde phase de l'étude seront communiqués dans ce bulletin une fois celle-ci terminée.



CONTACT : **MATTHIEU BIANCARDINI**
06 42 96 82 88

ODARC AVENUE PAUL GIACOBBI - BP 618
20 601 BASTIA CEDEX
ODARC@ODARC.FR



Retrouvez le bulletin d'adhésion au Syndicat :

FORESTIERS PRIVÉS DE CORSE Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Corse

BULLETIN D'ADHESION 2022

- ✓ **Oui, je souhaite adhérer au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse pour défendre la forêt privée et pour bénéficier de nombreux services**

J'indique mes coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____

Dénomination : _____
(ASGF, ASL, Indivision, GF, SCI, SCEA
...)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Mail : _____

J'indique les parcelles dont je suis propriétaire

Une matrice cadastrale à jour des références boisées doit être fournie lors de l'adhésion, ou à défaut tout autre document indiquant les références des parcelles cadastrales, leur surface et leur nature dont l'adhérent déclare sur l'honneur être propriétaire.

Communes	Surface

J'adhère au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse

Madame/Monsieur _____ déclare adhérer au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse pour la totalité de la superficie indiquée ci-dessus. Cette cotisation est le soutien indispensable pour mener la défense des intérêts des forestiers privés.

Montant de la cotisation annuelle :

- **part fixe de 25 €**
- **part variable de 0,80 € par hectare (de 0 à 400 ha) et de 0,32 € par hectare supplémentaire**

IMPORTANT : cette cotisation inclut l'assurance en responsabilité civile et reposera strictement sur la surface déclarée.

A.....le..... (Signature)

Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse à adresser par courrier postal à l'adresse figurant ci-contre.	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Chez M. PADOVANI (Trésorier) I Salgi - Route de San Lorenzo 20218 GAVIGNANO Contact : 06 32 05 75 89
---	--

Furesta Privata di Corsica
9, Cours Jean Nicoli – 20090 AJACCIO

Tél : 06 07 61 22 02 - Courriels : furestaprivatadicorsica@orange.fr ou corse@fransylva.fr

Changement de Présidence au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)



Photographie : Marie-Claude MUNSCHI ©CNPF de Corse

Anne-Marie Bareau, Présidente du CNPF

Le 13 octobre dernier, Anne-Marie Bareau a été élue Présidente du Centre National de la Propriété Forestière par son conseil d'administration, succédant ainsi à Antoine d'Amécourt, devenant alors la première femme atteignant cette fonction.

Propriétaire forestière en Auvergne et dans le Limousin, elle est engagée au sein du CNPF depuis 10 ans, notamment en qualité de Vice-présidente de la délégation Auvergne depuis 2011, puis Présidente de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes depuis sa fusion en 2017, première Vice-présidente du CNPF de 2017 à 2020 et Présidente du comité de direction du service de recherche et développement du CNPF, l'Institut pour le Développement Forestier, depuis novembre 2018.

Femme de terrain, engagée aussi dans la filière bois, elle va s'attacher à conforter le positionnement du CNPF au service des propriétaires forestiers privés et poursuivre sa modernisation pour répondre aux enjeux forestiers croissants : besoins de la filière, nécessaire adaptation des forêts aux dérèglements climatiques et attentes sociétales multiples.

Après 7 ans en qualité de Président du CNPF, Antoine d'Amécourt a démissionné de sa fonction pour se consacrer à ses nouvelles missions de conseiller

régional des Pays de la Loire et de membre du Conseil Economique Social et Environnemental. Fervent défenseur de la forêt privée, il poursuivra ses engagements au service de la filière forêt-bois, notamment comme Président de Fransylva.

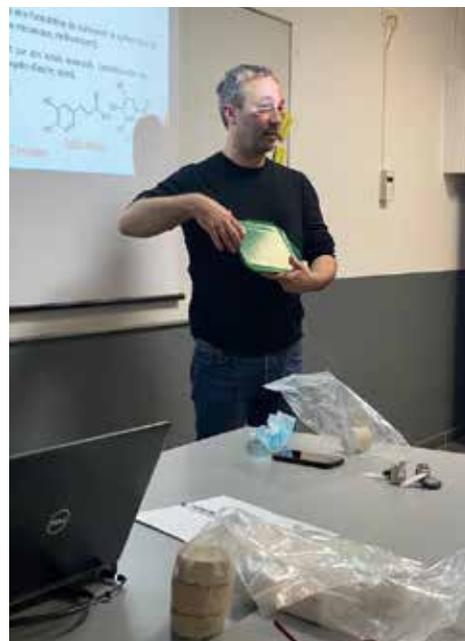
Université de Corse : projet Académie des métiers du bois et de la forêt

L'Université de Corse s'implique dans la thématique forestière via un méta-projet visant à développer de nouvelles approches transdisciplinaires afin de favoriser la connaissance et de renforcer les vecteurs d'attractivité de la filière bois.

Toussaint Barboni, maître de conférences en chimie et porteur du projet a aménagé un laboratoire dédié à la « chimie verte » financé par les crédits alloués par le contrat d'établissement 2018-2022 au projet d'académie des métiers du bois et de la forêt. Dans un cadre scientifique interdisciplinaire de nombreux travaux autour du bois y ont été réalisés notamment à partir du liège mâle mal valorisé à ce jour en partenariat avec le CRPF de Corse, dans les domaines de la valorisation thermique, dans la mise au point d'un produit retardateur de flammes (pour le mobilier) ou encore dans la cosmétique avec la réalisation d'une crème anti-ride à partir de subérine (molécule présente dans le liège).

Le 8 novembre dernier, l'université de Corse a présenté son projet aux acteurs de la filière forêt-bois de Corse en présence notamment d'élus de la Collectivité de Corse. Les objectifs du projet visent à animer les échanges entre les décideurs et les acteurs de terrain afin d'accompagner la structuration de la filière bois de Corse en créant des liens entre recherche, innovation et entreprises et ainsi accroître la compétitivité du territoire dans le domaine forestier. Le but de l'académie des métiers du bois est de créer une offre de formation complète autour du bois qui se veut technologique, professionnalisante et innovante, du bac-3 à bac +5, en mettant en réseau l'ensemble des acteurs. Elle est adossée à une équipe de recherche transversale misant sur différentes compétences scientifiques, lui donnant une dimension économique, et une profondeur historique associées à des activités en sciences exactes (sécurité incendie, coproduits bois,...).

Le CRPF de Corse travaillera en étroite collaboration avec l'Université de Corse afin de mener à bien ce projet de grande envergure au bénéfice de la filière forêt-bois de Corse.



Photographie : ©FRES Université de Corse/CNRS/INRAE

Toussaint Barboni

Informations filière forêt-bois

Mise en oeuvre d'un chantier expérimental chêne vert



Photographie : ©CRPF de Corse

Taillis de chêne vert du chantier expérimental

Suite au programme INNOV'ILEX achevé en juin dernier, le CRPF de Corse, en partenariat avec la DRAAF de Corse accompagne la mise en oeuvre du chantier expérimental sur les propriétés forestières de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) Capanna Lianesa, présidée par Jean-Dominique Bacchelli, conseiller au CRPF de Corse.

La propriété est gérée par l'expert forestier Hubert Audeval dans le cadre d'un Plan Simple de Gestion (PSG). Ce chantier forestier permettra d'éclaircir un taillis de chêne vert par la mise en place de cloisonnements d'exploitation* et de faibles éclaircies dans les interbandes boisées pour répondre à l'objectif principal d'amélioration de la qualité du peuplement (exploitations des arbres mal conformés) mais également à d'autres enjeux (paysages, suivi des glandées et de la strate herbacée pour le sylvo-pastoralisme, ...).

*réseau de couloirs de circulation des engins d'exploitation et des bois facilitant leur extraction tout en limitant les dégâts au sol et sur les arbres maintenus.

NEWSLETTER

Inscrivez-vous à notre Newsletter afin de recevoir toutes les informations sur la forêt privée corse !

Inscription par mail à corse@crpf.fr

Pour plus d'informations contactez Philippa SBRESCIA - 06 99 50 46 37 - philippa.sbrescia@crpf.fr

Propriétaire d'un bois,
d'une forêt ?
Avec **laforetbouge.fr**
entretenez vos bois !

laforetbouge.fr
UN COACH NUMÉRIQUE GRATUIT 24/24H ET 7/7J



Furesta di Corsica est réalisé avec la participation financière de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).

Le journal semestriel d'information forestière Furesta di Corsica est réalisé par le CRPF de Corse. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de nos courriers, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF de Corse en indiquant vos coordonnées.

Directeur de la publication : Christophe BARBE
Rédaction - Graphisme - Mise en page : Philippa SBRESCIA
Imprimerie : Coloradoc
Photos couverture : Philippa SBRESCIA©CNPF
Numéro tiré à 3336 exemplaires
Abonnement gratuit

Imprimé sur du papier certifié



Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse

9, Cours Jean Nicoli - 20090 AJACCIO

04 95 23 84 24 - corse@crpf.fr - <https://corse.cnpf.fr>